



« LES TENSIONS SUR LE FINANCEMENT DU CYCLE
D'EXPLOITATION DES TPE ET PME-PMI
EN BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Elisabeth PETITBON et Jean-François MICHON

COMMISSION N°2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

SEANCE PLENIERE DU 15 OCTOBRE 2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1. LE CONTEXTE.....	3
1.1. LES PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR L'ECONOMIE	3
1.2. LES PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LE CYCLE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES	3
PROPOSITIONS	6
EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D'ENTREPRISES.....	6
EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DES DISPOSITIFS D'AIDES	7
EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES FONDS PROPRES DES PME.....	9
EN FAVEUR DE L'ACTIVITE DES PME	9
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PME.....	10
CONCLUSION	12

INTRODUCTION

La crise a démarré au cours de l'été 2007, sous la forme d'une crise financière provoquée par la déroute du marché immobilier américain, et notamment des prêts hypothécaires (*subprimes*). Les banques européennes et françaises ont participé indirectement à cet évènement typiquement américain par le biais de la titrisation¹ de produits.

Le second choc a eu lieu en septembre 2008, avec la chute de la banque d'investissement Lehman Brothers. Cette faillite a eu pour conséquence un blocage des marchés financiers, posant des problèmes à l'ensemble du système bancaire. D'où la mise en place, avec les banques centrales, de systèmes permettant aux établissements de dégager des liquidités ou de garantir les encours. Ces mesures ont permis de donner de la fluidité aux marchés, mais de manière très progressive.

Un palier supplémentaire a été franchi avec l'assèchement du crédit et la chute des investissements, entraînant une crise économique violente, dont nous ne sommes pas encore sortis, même si ses effets se sont ralentis.

En réponse à la crise, les pouvoirs publics ont mis en place toute une batterie de mesures qui couvrent l'ensemble des aspects du cycle d'exploitation des entreprises. **Le Conseil régional de Bourgogne a ainsi adopté fin 2008 un plan régional de soutien aux entreprises.**

Suite à la mise en œuvre de ce dispositif, la Région invite aujourd'hui le CESR de Bourgogne à analyser « l'ensemble des protections et obligations qui incombent aux entreprises, ainsi que leurs relations avec le secteur des banques et assurances », c'est-à-dire à réfléchir sur l'opportunité pour elle de renforcer ou non son action en faveur du financement du cycle d'exploitation.

Cet avis s'attachera à repérer les principales conséquences de la crise sur l'économie et sur le cycle d'exploitation des entreprises et formulera un certain nombre de pistes d'action.

¹ Technique financière qui permet de convertir des créances inscrites à l'actif des établissements de crédit (par exemple des crédits hypothécaires) en titres négociables. Les créances sont rassemblées en blocs homogènes sur le plan de la durée et du risque. Ces blocs sont cédés à un fonds commun de créances dont on vend ensuite les parts à des investisseurs sous la forme d'obligations. Cela permet aux banques d'améliorer mécaniquement leur ratio d'engagement sur fonds propres et de retrouver des marges pour accorder d'autres prêts. Le versement des intérêts et les remboursements en capital du fonds s'appuient sur les flux financiers générés par les crédits d'origine.

1. LE CONTEXTE

1.1. LES PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR L'ECONOMIE

1.1.1. Au niveau national

En 2008, 54 820 jugements d'ouvertures de redressements ou liquidations judiciaires ont été prononcés, soit une augmentation de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la hausse la plus forte enregistrée depuis 1991.

Avec un total de plus de 29 000 procédures, les défaillances d'entreprises des deux premiers trimestres 2009 sont restées à des niveaux très élevés. Au cours du deuxième trimestre, les faillites ont augmenté environ quatre fois plus vite dans l'immobilier (55,3 %) et l'industrie hors agroalimentaire (52,7 %), que dans l'ensemble des secteurs (15 %). Les industries de mécanique et de métallurgie ont particulièrement été affectées (+159 %). Le bâtiment a continué de subir fortement la crise, de même que les services aux entreprises. Les services aux particuliers ont eux-aussi été fragilisés, avec une hausse de 21 % des défaillances chez les coiffeurs et soins de beauté. Si les restaurants ont mieux résisté, l'hébergement est par contre resté mal orienté.

1.1.2. Au niveau régional

A l'image de la récession qui touche la France, 2008 a été une année de retournement pour l'économie bourguignonne. L'activité s'est en effet contractée dans tous les secteurs, notamment dans l'industrie. La construction, qui avait connu une période d'activité exceptionnelle au cours de la période 2004-2007, a également été fortement affectée, avec un essoufflement des mises en chantier. Le secteur tertiaire n'a pas échappé à la récession.

La Bourgogne a enregistré 1 224 défaillances d'entreprises en 2008, un chiffre en progression de 11,5 % par rapport à 2007, légèrement supérieur à la moyenne nationale. Pour les trois derniers mois de l'année, cette progression atteint 26,5 %.

La Bourgogne a comptabilisé 364 défaillances aux cours du premier trimestre 2009, soit une augmentation de 28,2 % par rapport à la même période de 2008. Elle a connu une évolution particulièrement négative dans l'industrie, avec une progression supérieure à 60 %. Les tendances ont également été très défavorables dans la construction (plus de 60 %) et dans l'hébergement-restauration (plus de 50 %).

La hausse des défaillances a par contre été contenue à 4,9 % au deuxième trimestre, ce qui place la Bourgogne au quatrième rang des régions ayant enregistré les moins mauvais résultats.

1.2. LES PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LE CYCLE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES

1.2.1. Le durcissement de l'accès au crédit

Le crédit est l'une des voies privilégiées du financement des PME. Ces dernières ne peuvent, en effet, recourir aux marchés de capitaux aussi facilement que les grandes entreprises pour obtenir des ressources tant en dettes qu'en fonds propres. Les relations que les PME entretiennent avec leur banquier, la question de leur accès au crédit dans de bonnes conditions revêtent par conséquent un caractère crucial.

Si, comme on l'a vu, la crise a d'abord essentiellement touché les institutions financières, elle concerne aujourd'hui tous les secteurs de l'économie. Cette contagion s'est notamment réalisée par le biais du

rationnement du crédit. En effet, même si la situation s'est légèrement améliorée, il existe en la matière **une véritable crise de confiance**. Celle-ci a débuté entre les banques elles-mêmes. Selon les positions qu'elles avaient prises sur certains marchés risqués et les pertes qui en ont découlé, elles ont dû reconstituer leur capacité de financement et, par conséquent, ont hésité à se prêter entre elles. Il en ressort que les fonds disponibles pour les entreprises, et notamment les PME, se sont raréfiés.

Ainsi, non seulement le ralentissement de l'activité restreint les débouchés, et donc les marchés des entreprises, mais ces dernières ont désormais plus de difficultés à accéder aux financements. De fait, selon le baromètre des TPE, **31 % de celles-ci ont déclaré avoir subi un durcissement des conditions d'accès au crédit de la part de leur banque**, soit un chiffre supérieur de 4 points à celui observé en avril et une croissance de 20 points en l'espace de 18 mois².

Près d'une entreprise sur dix a récemment subi une réduction ou une annulation d'une ligne de crédit ou d'un prêt précédemment accordé. Par ailleurs, 23 % des dirigeants se sont vu refuser le prêt demandé, 18 % ont dû apporter les garanties d'un organisme de cautionnement et 17 % ont été contraints de fournir des garanties supplémentaires à celles exigées par le passé³.

Selon la taille de l'entreprise, **il apparaît que les difficultés rencontrées avec les banques pour financer les investissements affectent davantage les PME (12 %) que les TPE (9 %).** Elles sont par ailleurs plus importantes dans le BTP (12 %), que dans le secteur des services (11 %), l'industrie (9 %) et le commerce (7 %)⁴.

L'extrême prudence des banques a donc ralenti l'économie au cours du premier semestre 2009 et accru les difficultés conjoncturelles des entreprises. L'entière responsabilité n'est toutefois pas imputable à elles seules. **La rupture brutale des lignes d'assurance-crédit est également fortement préjudiciable aux PME.**

1.2.2. La crise de l'assurance-crédit

Utilisée par **près d'un quart des entreprises françaises⁵ pour se prémunir des risques d'impayés de leurs fournisseurs**, l'assurance-crédit a démontré au cours des derniers mois les limites de l'efficacité de son modèle. Lorsqu'elle retire sa garantie, elle produit des effets en cascade sur l'ensemble de la chaîne commerciale, en introduisant un climat de défiance dans les relations clients.

Cette politique est vivement critiquée par les entreprises, qui reprochent aux organismes du type COFACE, EULER-HERMES-SFAC, ATRADIUS « leur opacité, refusant notamment de donner des informations sur le montant des encours couverts et les raisons de leur dégradation. Les assureurs-crédit se désengagent de plus en plus après une flambée de la sinistralité, et ne veulent plus prendre de risque malgré les efforts du médiateur⁶ ».

Depuis juin 2009, cependant, **les assureurs-crédits doivent prévenir les entreprises dont ils réduisent la couverture et donner un préavis aux acheteurs dès qu'un changement de couverture de risque intervient.** En outre, les deux principaux groupes présents sur le marché français, EULER-HERMES-SFAC et COFACE, mettent désormais gratuitement à la disposition des entreprises l'encours global garanti qu'elles portent sur elles et leur notation. Concernant ce dernier point, **il convient de remarquer que les notes données par les agences ont un impact important sur les marchés financiers.** Elles ont notamment des vertus auto-réalisatrices. Ainsi, une note privilégiée

² Baromètre des TPE, FIDUCIAL, vague 35, juillet-août-septembre 2009.

³ Baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME, IFOP pour KPMG et CGPME, vague 2, juin 2009.

⁴ Les patrons de PME, leur entreprise et la crise : enquête réalisée auprès des dirigeants de PME de 1 à 500 salariés, IPSOS pour KPMG et CGPME, avril 2009.

⁵ Source médiateur du crédit aux entreprises.

⁶ Ibidem.

va-t-elle permettre à l'émetteur de bénéficier de conditions d'endettement favorables. A l'inverse, l'abaissement d'une note ou même la simple mise sous surveillance vont détériorer les conditions d'endettement, le cas échéant couper l'accès au crédit, voire déclencher des défaillances. Le pouvoir des agences est donc considérable. En effet, même lorsqu'une affaire paraît saine, un assureur ou une banque hésitera à investir dans une entreprise mal notée. Et si elle le fait, c'est son portefeuille, lui aussi noté, qui sera aussitôt dégradé.

1.2.3. La dégradation de la trésorerie des entreprises

Les problèmes de trésorerie figurent au troisième rang des difficultés rencontrées par les PME⁷. Selon le dernier baromètre des TPE, **près de quatre dirigeants sur dix (36 % exactement) prévoient une nouvelle dégradation au cours des prochains mois ;** un chiffre certes en recul par rapport au mois d'avril, mais qui reste important.

Près d'un tiers des chefs d'entreprises estiment que leur situation financière est préoccupante. Parmi les structures fragiles, la crainte de déposer le bilan avant la fin de l'année s'avère beaucoup plus marquée (57 %, contre 39 % en avril 2009). On relève également une majorité craignant toujours une défaillance financière d'un ou plusieurs clients ou fournisseurs⁸.

La situation de la trésorerie est également jugée difficile dans les grandes entreprises et dans le tissu des sous-traitants. L'enquête d'opinion mensuelle réalisée par l'AFTE (Association française des trésoriers d'entreprise) montre en effet que le solde d'opinion restait encore négatif en juillet 2009 (-8,9 %), même si la tendance est à l'amélioration⁹.

⁷ Baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME, IFOP pour KPMG et CGPME, vague 2, juin 2009.

⁸ Baromètre des TPE, FIDUCIAL, vague 35, juillet-août-septembre 2009.

⁹ Indicateur trésorerie des entreprises, Association française des trésoriers d'entreprise-Coe Rexecode, 17 juillet 2009.

PROPOSITIONS

En saisissant le CESR, la Région invitait celui-ci à réfléchir sur l'opportunité pour elle d'intervenir dans le financement du cycle d'exploitation des entreprises.

A cette question, la majorité des intervenants auditionnés répond négativement. Il leur apparaît en effet que **le Conseil régional de Bourgogne n'a pas vocation à se substituer aux partenaires naturels des entreprises** (banques, fournisseurs...).

La batterie de mesures mises en place par les pouvoirs publics leur semble en outre suffisamment complète. Selon eux, si le Conseil régional intervenait davantage par des soutiens financiers directs, il s'engagerait en faveur des entreprises qui échappent à ces dispositions, c'est-à-dire celles dont les difficultés sont moins liées à la crise que d'ordre structurel. Il investirait donc à fonds perdus. Une crise économique, expliquent-ils, est un révélateur, une épreuve de vérité pour les établissements les plus fragiles.

La mise en œuvre de nouveaux dispositifs doit par ailleurs être considérée avec prudence, comme le montre l'exemple du CAP (complément d'assurance-crédit), dont les effets pervers ont été dénoncés par nombre de fédérations professionnelles, au motif qu'il incite, dans certains cas, les assureurs-crédit à se désengager davantage à la charge des pouvoirs publics.

Au regard de ces éléments, **le CESR estime qu'il n'est pas opportun pour le Conseil régional de Bourgogne de renforcer son intervention en faveur du financement du cycle d'exploitation des entreprises.**

La Région pourrait par contre apporter son appui aux entreprises dont les difficultés sont seulement d'ordre conjoncturel. Les auditions ont en effet mis en lumière un certain nombre de problématiques, pour lesquelles peuvent être proposées quelques pistes d'action. Par ailleurs, il nous apparaît que **la qualité du dialogue social au sein des entreprises peut être un facteur de résistance face à la crise,** car il permet de partager la connaissance du territoire entre acteurs économiques et sociaux et ainsi de favoriser l'anticipation des mutations économiques.

EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D'ENTREPRISES

La formation des entrepreneurs est un levier de la réussite des entreprises. Pourtant, s'ils ont dans la plupart des cas des acquis solides dans leur domaine professionnel, des formations transversales (gestion, management...) leur font généralement défaut.

Une étude du Conseil économique, social et environnemental montre ainsi que près de 70 % des créateurs et des repreneurs d'entreprises n'ont reçu aucune formation¹⁰.

Actuellement, seules les chambres de métiers et de l'artisanat rendent obligatoire la participation à un stage de préparation à l'installation, qui n'apparaît souvent que comme une initiation.

¹⁰ VILAIN Françoise, *La transmission des PME, artisanales, commerciales, industrielles et de services*, Conseil économique et social, 2004.

Développer des cycles de formation à la gestion et au management

Les difficultés des PME sont souvent liées à un défaut de formation des entrepreneurs aux techniques de management et de gestion, aux évolutions des problématiques de développement, des marchés et des technologies.

Il convient donc de développer en direction de tous les créateurs-repreneurs des cycles de formation les plus individualisés possibles. L'objectif est de leur fournir les éléments manquants à leurs connaissances, et notamment les outils de gestion relationnelle nécessaires aux négociations avec leurs partenaires financiers (banques, experts-comptables...).

Mutualiser les fonctions de gestion et d'administration

L'objectif est de permettre au chef d'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier. Cela peut passer, par exemple, par le recrutement d'un expert-comptable à temps partagé, à la création de nouvelles pépinières ou hôtels d'entreprises, qui peuvent proposer un certain nombre de services mutualisés¹¹.

Mettre à la disposition des PME les compétences des étudiants

Il nous semble intéressant de mettre à la disposition des PME-PMI et des TPE les compétences de gestion acquises par les étudiants de l'Université de Bourgogne et des grandes écoles bourguignonnes, grâce à la mise en place d'une bourse d'une année à la sortie du cycle de formation.

Le cahier des charges pourrait comporter une partie d'analyse de la structure de l'entreprise, ainsi qu'un accompagnement de la mise en œuvre d'amélioration.

Dans les TPE, les étudiants pourraient effectuer cette année dans plusieurs entreprises ou dans le cadre d'une structure existante.

Une telle initiative aurait la vertu double d'une aide à l'entreprise et aux étudiants, dont les compétences sont souvent « détournées » vers de grandes entreprises et des métiers hors champ de leurs formations.

EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS D'AIDES

Un rapport récent de l'Assemblée nationale note que, au moment de leur création, la situation des PME françaises est à peu près équivalente à celle des PME des autres pays européens. Pourtant, par la suite, leur rentabilité est inférieure de 10 à 20 %¹².

Plusieurs facteurs semblent pouvoir expliquer cette dégradation de la rentabilité, dont notamment la complexité de la réglementation. La mission d'information parlementaire relève particulièrement le manque de visibilité du système français de financement, caractérisé par une profusion de dispositifs

¹¹ BIGEARD Daniel et PETITBON Elisabeth, *Les nouvelles entreprises bourguignonnes : conditions de leur essor et de leur pérennité*, CESR de Bourgogne, 16 novembre 2005.

¹² FORISSIER Nicolas, *Rapport d'information relatif au financement en fonds propres des PME*, Assemblée nationale, 24 mars 2009.

et par la complexité des dispositions réglementaires d'application. Elle rapporte ainsi, en manière d'exemple, que le régime simplifié d'imposition des PME a été mis en œuvre au moyen d'une circulaire de 170 pages¹³ !

Autre exemple de la complexité du système, l'Observatoire des aides aux entreprises et du développement économique référence 3 793 dispositifs d'aides au niveau national, et 766 à l'échelon régional !

De fait, les auditions ont montré que l'accès et la lisibilité des aides, la complexité du montage des dossiers, la lenteur des démarches ne sont pas adaptés au monde économique actuel¹⁴.

Améliorer la lisibilité des dispositifs

Les auditions ont révélé la méconnaissance par nombre de chefs d'entreprises des aides existantes. Plusieurs intervenants ont ainsi expliqué que le métier d'entrepreneur étant principalement centré sur le cœur d'activité de leur entreprise, il leur est difficile d'avoir une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement.

Il nous semble donc primordial de clarifier les interventions économiques des différentes collectivités, d'harmoniser les dispositifs d'aides publiques, de simplifier les modalités d'intervention des financeurs publics, de passer d'une logique de guichet à une logique de projet, tant pour les entreprises que pour les branches ou les filières professionnelles.

Améliorer l'accompagnement humain sur le terrain

Les outils financiers sont nombreux, mais d'une manière générale, le manque de moyens humains sur le terrain est prégnant. L'accompagnement nous semble pourtant indispensable, à la fois pour rompre l'isolement des chefs d'entreprises, leur offrir une meilleure lisibilité des dispositifs et un conseil adapté, notamment en matière de nouvelles réglementations (Grenelle de l'environnement, par exemple).

Sur ce sujet, il nous paraît indispensable de redéployer en partie les fonds consacrés à la communication en faveur d'un suivi au plus près du terrain, dans le cadre des structures existantes.

Accélérer les procédures d'instruction des dossiers

En plus d'une meilleure lisibilité des dispositifs, les entreprises ont besoin d'une forte réactivité de tous les acteurs (banques, assurances, institutions...). Or, il apparaît que les délais d'instruction des dossiers des concours de financement sont encore trop longs. L'un des intervenants expliquait ainsi que sa demande de PRSE (prêt régional de soutien aux entreprises), acceptée en mars 2009, ne s'était pas encore traduite dans les faits au début du mois de juillet de la même année.

Cet objectif d'accélération des procédures ne pourra être atteint que par une amélioration de l'accompagnement des chefs d'entreprises par les services des collectivités et des établissements publics compétents.

¹³ *Ibidem.*

¹⁴ BIGEARD Daniel et PETITBON Elisabeth, *Les nouvelles entreprises bourguignonnes : conditions de leur essor et de leur pérennité*, CESR de Bourgogne, 16 novembre 2005.

EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES FONDS PROPRES DES PME

Les capitaux propres permettent aux entreprises de réaliser des investissements, de faire face à des difficultés passagères et d'obtenir du crédit auprès des banquiers et des fournisseurs.

Structurellement, les PME-PMI françaises accusent depuis longtemps un manque de fonds propres par rapport aux entreprises européennes équivalentes, et en particulier allemandes¹⁵. Ce phénomène s'explique notamment par le manque d'entreprises de taille moyenne¹⁶. En outre, les chefs d'entreprises français hésitent souvent à ouvrir leur capital à d'autres investisseurs.

Ce déficit chronique de ressources propres place aujourd'hui les PME dans une situation fragile, en particulier face aux banquiers.

Amener les capitaux vers les PME

Des efforts doivent être accomplis pour amener les capitaux vers les entreprises. A cet égard, les dispositifs existants (Fonds stratégique d'investissement, France investissement, *business angel*, prêt de transition, formule coopérative à réinventer...) doivent être mieux valorisés et coordonnés.

EN FAVEUR DE L'ACTIVITE DES PME

Au premier rang des difficultés rencontrées par les entreprises, et en particulier des TPE-PME, figure la baisse de leur activité. Le dernier baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME montre ainsi que 63 % des dirigeants ont subi depuis le début de la crise une baisse de leur chiffre d'affaires (67 % dans l'industrie)¹⁷. **Près des deux tiers d'entre eux craignent encore de graves répercussions sur leur activité.** Ils sont même 74 % dans le secteur de l'industrie. Après un bref sursaut en début d'année, la confiance des entrepreneurs dans leur activité s'étiole donc lentement et a perdu de nouveau un point au cours du troisième trimestre 2009¹⁸.

Une autre enquête fait apparaître que **31 % des patrons de PME font face à un ralentissement de leur activité, tandis que 14 % affirment que le recul de leur chiffre d'affaires menace directement la pérennité de leur entreprise¹⁹.** Dans cet ensemble, **les TPE connaissent des situations contrastées** : elles sont plus nombreuses à déclarer maintenir leur niveau d'activité, mais beaucoup considèrent aussi leur survie menacée (14 %, contre 12 % pour les PME). Si l'on réalise un focus sur ces dernières, on observe que **le ralentissement d'activité est particulièrement ressenti par les entreprises de 50 à 249 salariés, cependant les menaces sur leur survie sont moindres.** Le secteur industriel est beaucoup plus affaibli que les autres.

¹⁵ FORISSIER Nicolas, *Rapport d'information relatif au financement en fonds propres des PME*, Assemblée nationale, 24 mars 2009.

¹⁶ *Les PME françaises en danger*, Le Figaro, 25 avril 2009.

¹⁷ *Baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME*, IFOP pour KPMG et CGPME, vague 2, juin 2009.

¹⁸ *Baromètre des TPE*, FIDUCIAL, vague 35, juillet-août-septembre 2009.

¹⁹ *Les patrons de PME, leur entreprise et la crise : enquête réalisée auprès des dirigeants de PME de 1 à 500 salariés*, IPSOS pour KPMG et CGPME, avril 2009.

Simplifier l'accès aux marchés publics des PME

Cette proposition passe par le développement du *small business act* (SBA). Adopté en juin 2008, cet outil reflète la volonté de la Commission européenne de reconnaître le rôle essentiel joué par les PME dans l'économie. Il établit pour la première fois un cadre politique global pour l'Union européenne et s'applique à toutes les entreprises indépendantes employant moins de 250 salariés et ne dépassant pas un certain seuil pour leur chiffre d'affaires et/ou leur bilan. Ce plan d'action engage les Etats membres à agir de manière prioritaire dans trois domaines : le financement, la simplification et l'accès aux marchés.

En matière de marchés publics, notamment, le SBA engage les Etats à en faciliter l'accès aux PME au travers d'un code de bonnes pratiques européen qui appelle les pouvoirs adjudicateurs à allouer les marchés quand cela est approprié et à accroître les possibilités de sous-traitance.

A ce jour, un SBA a été signé entre le Grand Dijon et la CGPME. Un deuxième verra le jour en novembre prochain, entre le Conseil régional de Bourgogne et la CGPME.

EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PME

Une fois créées, et après un premier développement, les PME doivent consolider leur activité, se diversifier et conquérir de nouveaux marchés, notamment à l'international. La R&D (recherche et développement), notamment de rupture, est centrale dans ce processus, tout particulièrement dans un contexte où les PME indépendantes ont du mal à croître et à remettre en cause le *leadership* des grandes entreprises en place. **Or, il apparaît que les PME françaises souffrent d'un déficit dans ce domaine.**

Selon une étude du CAE (Centre d'analyse économique)²⁰, le problème ne réside pas dans le niveau d'effort total effectué en direction de la R&D des entreprises. La France est, après l'Italie, le pays de l'OCDE pour lequel la part de la DIRDE (dépense intérieure de R&D du secteur des entreprises) financée par l'Etat est la plus élevée.

Cependant, aussi important qu'il soit par son volume, **ce financement public de la recherche privée est relativement concentré, tant en secteurs d'activité qu'en tailles d'entreprises.** Concernant ce dernier point, il apparaît en effet que **le soutien public bénéficie surtout aux grands groupes.**

Renforcer l'aide à l'innovation

Plusieurs auditionnés ont souligné l'éloignement des PME bourguignonnes par rapport à l'innovation. Le renversement de cette tendance nous paraît devoir passer par une meilleure valorisation des CRITT (centres de recherche, d'innovation et de transfert de technologie) existants, qui jouent un rôle essentiel dans le transfert de technologie entre les laboratoires en charge de l'innovation et les modes de production mis en œuvre dans les entreprises.

²⁰ CHERTOK Grégoire, de MALLERAY Pierre-Alain, POULETTY Philippe, *Le financement des PME*, Centre d'analyse économique, octobre 2008.

D'autres structures, tels l'incubateur régional d'entreprises innovantes (PREMICE) et la filiale de valorisation de l'Université (WELIENCE) doivent également être davantage développées, car elles offrent aux porteurs de projets l'accompagnement à la fois technologique, économique, juridique, financier nécessaire à la pérennité des entreprises en création ou en développement.

Élargir la notion d'innovation

Il nous paraît nécessaire d'élargir les aides à l'innovation aux PME qui réalisent de nouveaux produits ou services, même si ceux-ci ont déjà été développés par d'autres entreprises, sur d'autres territoires. Certains intervenants ont en effet déploré que les dispositifs de soutien soient réservés aux seules technologies de pointe développées par les *start-up*.

CONCLUSION

En réponse à la crise, **les pouvoirs publics ont mis en place toute une batterie de mesures qui couvrent l'ensemble des aspects du cycle d'exploitation des entreprises.** Il s'agit cependant essentiellement d'aides financières qui ne répondent qu'à des problématiques sur le court terme, sans résolution des difficultés structurelles des entreprises. Dans le contexte actuel, il nous semble plus important de travailler à résoudre ces dernières.

Par ailleurs, dans un environnement économique perturbé, **il nous paraît primordial de mieux mettre en valeur les expériences réussies.** Certaines entreprises, malgré la crise économique, continuent en effet à se développer. Ces expériences positives ont valeur d'exemple et devraient davantage être mises en lumière, par une communication valorisante.

AVIS ADOPTE PAR 52 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire bourguignon**

« A la suite de la présentation du projet d'avis « Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des PME/PMI de Bourgogne », je voudrais souligner l'importance que peuvent avoir les financements privés nouveaux pour l'accroissement des fonds propres, pour les augmentations de capital, etc.

Les solutions de type fonds d'investissement de proximité, fonds de capital risque pour des rapports moyens ou petits manquent en Bourgogne. La fibre locale ou régionale de chefs d'entreprise, associée aux dispositions fiscales intéressantes, peut aller dans le sens de nouvelles solutions à mettre en place par territoires, par thématiques (industrie du nucléaire comme pour un récent dossier d'innovation proposée par TPSH) ou par types d'intervention.

Cette solution s'inscrit dans la mise en place déjà effective des business Angels et complète les dispositifs publics existants ».



**Intervention de Bernard DUBRESSON
au titre de la CGT**

« La CGT votera cet avis.
Nous formulons simplement quelques remarques.

Première remarque : les auditions ont fortement montré le rôle restrictif des banques en matière d'accès aux crédits et la crise de confiance qu'elles ont instituée vis-à-vis des entreprises. Il apparaît donc que le secteur financier et le crédit ont besoin d'être profondément réorientés pour les mettre au service d'une réelle politique de développement social et économique. D'où notre proposition nationale de constituer un pôle public financier qui pourrait être complété par un système de fonds régionaux pour l'emploi et le développement des régions.

Deuxième remarque : aucun chef d'entreprise ne s'est dit « accablé » par des cotisations sociales et impôts trop lourds, alors que les thèses libérales font du niveau des prélèvements obligatoires sur les entreprises la cause numéro un des maux de l'économie et de leur baisse un remède privilégié.

Troisième remarque : la plupart des chefs d'entreprises auditionnés ont fait état qu'ils avaient procédé à des licenciements de salariés. La justification économique de ceux-ci a été impossible à établir, tant les capacités de gestion, d'anticipation de la part des chefs d'entreprises sont fort différentes. Il apparaît cependant urgent de développer le dialogue social dans les PME et TPE. Cela passe déjà par la mise en place d'institutions représentatives du personnel afin que les salariés puissent avoir leur mot à dire dans la gestion des entreprises.

Enfin dans les propositions avancées concernant « l'accompagnement humain sur le terrain », cela relève avant tout de la responsabilité des chambres consulaires ».



Intervention d'Alain PERRONNEAU au titre de la CGPME

« Ce projet d'avis résume bien les problématiques que rencontrent les TPE et PME dans cette crise mais qui ne sont pas seulement dues à la crise...

Il est à noter que :

- même sans la crise le coût du travail en France face à la mondialisation est trop cher,
- les paliers de développement +10, +20, +50, etc. sont trop dissuasifs par leurs contraintes pour les chefs d'entreprises,
- les accompagnements gagnants par projets entre les grands groupes et les PME sont embryonnaires tant sur le plan national (pôles de compétitivités) qu'international (développement à l'export), la crainte d'absorption est grande pour les PME dans ces relations.

Propositions :

- pour les TPE/PME, un renforcement du soutien par les CCI/CRCI pour favoriser encore davantage les démarches administratives dans les créations et leur suivi,
- mettre en place une commission consulaire composée des membres consulaires, des juges du tribunal de commerce et un représentant de la Banque de France, etc.

Cette commission favoriserait des arbitrages en amont face aux relations de besoins entre les TPE/PME et le monde des financiers (banques, assurance-crédit, etc.). Elle permettrait également d'encadrer les créations et prévenir le plus tôt possible les défaillances qui sont souvent porteuses de drames pour leurs dirigeants.

Des aides éventuelles du Conseil régional pourraient être dispensées pour soutenir cette organisation.

Concernant la formation des chefs d'entreprises, il est évident qu'ils doivent comme tous citoyens pouvoir accéder au plan de formation même s'ils ne sont pas salariés. Les OPCA commencent à adapter la faisabilité dans ce sens... ».



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« Un an après la faillite de grandes banques américaines, elles annoncent aujourd'hui des bénéfices colossaux, voire indécents. Mais les difficultés perdurent pour les salariés et pour les entreprises en Bourgogne.

La CFDT se félicite de voir ce sujet du financement des entreprises (TPE, PME) porté par deux rapporteurs du collège II, représentant des salariés. Vous nous permettez d'y voir la reconnaissance de la place primordiale que les salariés occupent dans la création des richesses par l'entreprise.

Cet avis répond à une saisine du Conseil régional et nous souhaitons qu'il soit pris en compte par le CRB. Au-delà, la commission 2 fait des propositions pour améliorer le soutien des dirigeants d'entreprises. Certaines de ces propositions, même si elles vont dans le bon sens, auraient mérité d'être approfondies, j'en cite deux :

La Commission 2 insiste sur l'importance de la « qualité du dialogue social comme facteur de résistance à la crise ». Nous partageons cette vision, mais il reste à préciser comment cela peut être mis en œuvre.

Ce dialogue social doit s'asseoir sur une transparence et une anticipation des difficultés à énoncer par les dirigeants d'entreprises. Il nécessitera aussi une capacité à comprendre ces réalités par les représentants des salariés.

Une première réponse est la consultation obligatoire des représentants du personnel en cas d'aides publiques. Mesures arrêtées au printemps dernier lors des négociations avec le gouvernement.

La deuxième réponse, c'est, plutôt ce sera, l'aboutissement des négociations qui se déroulent en ce moment sur la mesure de la représentativité et la représentation des salariés des très petites entreprises, ce qui permettrait de faire entendre la voix des salariés qui subissent le plus les dégâts causés par la crise.

La commission propose d'améliorer l'accompagnement humain dans la mise en place des aides et des outils financiers.

A nos yeux cette proposition mérite une place toute particulière et elle n'est pas suffisamment mise en valeur dans cet avis. C'est certainement la plus innovante.

Aujourd'hui dans le domaine du financement des entreprises, comme dans le domaine social, en particulier celui de la formation professionnelle, des mesures existent, des crédits sont affectés. La question porte sur la mise en œuvre effective de ces mesures. Et les efforts de communication (publicité média, portail internet...) ne suffisent pas ou plutôt ne sont pas adaptés.

C'est bien l'accompagnement de proximité qui est nécessaire. Cet accompagnement, dans la mise en œuvre peut être confié à ces opérateurs divers (par exemple CCI, mais aussi partenaires sociaux) qui deviennent ainsi les garants de l'effectivité, du suivi, du respect des conditions, de la miscibilité des aides, de la consultation des représentants du personnel...

Cette vision nouvelle reste encore à développer.

C'est la notion d'aide qui est revisitée. C'est important, ce n'est pas l'annonce des mesures avec des sommes qui ne sont pas toujours ni utilisées ni même parfois budgétisées. Ce qui importe c'est leur mise en œuvre effective.

Au final, la CFDT votera pour cet avis ».



**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la CRCI**

« L'avis parle d'entreprises, je précise que 3 secteurs les composent : le commerce, le service et l'industrie.

J'attire l'attention sur les PMI, en particulier en secteur rural.

Une entreprise qui ferme en secteur rural, ne redémarrera pas sur le même secteur. C'est souvent l'histoire qui justifie sa présence.

L'industrie est donc un outil d'aménagement du territoire ; elle justifierait que notamment le Small business act aille plus loin, en réservant directement 25 % des marchés publics.

L'avis pourrait aussi souligner que beaucoup de PME/PMI sortiront épuisées de cette crise. Un dispositif de redémarrage post crise pourrait être pertinent.

La réglementation, contraignante parfois en termes de charges supplémentaires, pourrait prendre en compte une gestion dans le temps, en d'autres termes, une pause.

Enfin, je me félicite que le Conseil régional de Bourgogne ait porté le projet Renaissance de l'aéroport Dijon Bourgogne, parler exportation et compétition est à ce prix ».

**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
au titre de la CRESS**

« Si les TPE et PME membres de l'économie sociale souffrent comme d'autres de la situation actuelle, souvent parce qu'elles sont sous-traitantes d'entreprises de plus grande importance, elles arrivent cependant (et en dehors des subventions) à tirer leur épingle du jeu parce qu'elles entreprennent autrement, mettant au cœur de leurs interventions les Hommes qui les composent et leur inscription dans les territoires.

François FILLON ne s'y est pas trompé puisqu'il a confié à Francis VERCAMER, député du Nord, une mission dans laquelle il aura à indiquer le poids et l'importance de l'économie sociale et solidaire dans le développement économique ».

**Intervention de Louis NUGUE
au titre des organisations syndicales d'artisans**

« Cette saisine est un bon sujet.

La réduction d'une seule ligne de crédit ou l'annulation, comme le refus de l'accès à un prêt, la rupture d'assurance crédit, signent irrémédiablement l'arrêt de mort annoncé de l'entreprise de celui qui y travaille et qui en vit, mais décidé par QUI ?

Alors, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil : ça suffit.

Parmi les PME/TPE, il y a les artisans et commerçants de proximité et ils ne sont pas dirigés par des imbéciles ou des ignorants graves, ça se saurait.

Sans aucune agressivité envers les auteurs, je n'ai trouvé ce projet ni volontaire ni innovant. On y réactive des idées reçues de lacunes et autre manque de je ne sais quoi ? Ou de quelle arlésienne ?

Que je sache, concernant les artisans dignes de ce nom, je ne parle pas des auto-entrepreneurs auto-suffisants, nouvelle catégorie de prétendus bons à tout faire engendrés par décision ministérielle mais surtout touche à tout et bons à rien, sauf à être exonérés de tout, y compris de payer leurs charges et taxes, donc de les faire payer par les autres ; vous et moi. Quant aux artisans disais-je, celui ou celle qui décide de reprendre ou créer sa propre entreprise, c'est d'abord avec son argent, dont acte. Celui qui est aux commandes est le payeur, donc de fait, très vite il comprend beaucoup de choses. Pas de DG ou DRH qui agit avec l'argent d'autrui. De même que celui qui est aux commandes est la personne qualifiée ; qualification exigée pour l'installation et son financement.

Si l'avis se veut complet, il doit coller à l'actualité : crise, vérités et remèdes.

Depuis le début de cette crise, les soit disant petits artisans et autres commerçants de proximité font face, courbent le dos, ne licencient pas ou peu, se privent eux-mêmes, espèrent des jours meilleurs, c'est la nature même de ces gens-là.

Dans les propositions, on note page 7 : développer la formation : oui bien sûr vaste sujet. Mais quelle formation ? Adaptée : rarement. Globale à tous ? Nulle. A quel prix ? Où ? Quand ? comment ? Enorme gaspillage...

Bien sûr les CMA dispensent une formation initiale préalable, il s'agit plus de satisfaire une formalité que d'un passeport à la gestion. Exigeons plutôt des niveaux de formation en amont plus complets : brevet des métiers, brevet de maîtrise, années d'expérience.

Mais les vrais freins et découragements à l'initiative ne sont pas là. Cherchez-les où ils sont : administration indigeste, obsolète et digne du Moyen Age. Là : OUI, la Région pourrait et devrait agir, aider, simplifier et décider positivement, voire innover, bousculer, en un mot OSER.

Les aides : parlons-en. On donne d'une main, et on reprend le double de l'autre. Ne pas confondre aide, subvention prime ou avance remboursable. Exp : ARDAB : dépôt de dossier et déblocage des fonds délai : un an parfois ; de qui se moque t-on ?

Autre exemple : 6 mois ou plus pour une simple étude d'économie éco énergie avec ? Peut-être une aide.

J'ai bien lu : simplifier, harmoniser, clarifier, et même revenir vers plus de logique ; un mot oublié.

Trop peu de propositions sur les fonds propres des PME/TPE, et les idées pour y aider, mais c'est plus un parcours du combattant dont il s'agit que de l'aide aux créateurs d'entreprises, c'est-à-dire d'emplois, de valeur ajoutée et d'aménagement du territoire.

La conclusion page 12 se veut cependant claire, mais sans avenir car trop lisse et timide. Pas un mot sur le poids exécrationnel des charges, véritable asphyxie en continu.

Enfin, un regret, le mot « artisan » est totalement absent dans cette étude pourtant travaillée. Oubli regrettable concernant la première entreprise de France.

Pas de consigne de vote, loin de moi cette prétention ; chacune et chacun est capable de se positionner avec conscience, responsabilité et surtout liberté. Liberté chérie ».